

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 12. — Cl. 4.

N° 832.519

Dispositif amplificateur. (Invention Roger LAJOINIE.)

Société à responsabilité limitée dite : RADIO-RECORD résidant en France (Seine).

Demandé le 13 mai 1937, à 16^h 45^m, à Paris.

Délivré le 4 juillet 1938. — Publié le 28 septembre 1938.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

L'invention a pour objet des perfectionnements apportés au montage et au fonctionnement des ensembles en soi connus, comprenant des dispositifs à luminescence
5 électronique combinés avec un élément triode destiné à faire varier la luminosité dudit dispositif et elle consiste à prélever sur cet élément triode de ces ensembles un courant modulé amplifié dont on pourra se servir à
10 l'usage des appareils utilisant des courants de haute, moyenne ou basse fréquence.

Pour mieux faire comprendre l'objet de l'invention, on décrira son application à un appareil fonctionnant par exemple, en
15 moyenne et/ou basse fréquence, tel que, par exemple un poste de T. S. F. On va se référer à cet effet au dessin schématique annexé qui montre, à titre d'exemple, le schéma de montage d'un élément d'un semblable appa-
20 reil.

L'élément de l'appareil représenté sur le schéma comprend une source de courant modulé alternatif s , une diode d , une électrode positive c , une grille g^1 , une résistance R
25 parcourue par une partie du courant ondulatoire provenant de la source s et par un courant continu redressé par le système diode-cathode.

A ce système est connecté, par l'intermédiaire de dispositifs connus tels que résis-

tances, condensateurs, un ensemble comprenant un dispositif à luminescence électronique qu'on appelle communément « œil magique », un dispositif triode destiné à varier la luminosité dudit « œil magique », ces
35 deux dernières parties étant réunies en un seul tube et suivant le schéma, elles comprennent une cathode c^1 , une grille g , une plaque p , la cathode c^1 étant prolongée jusqu'à l'œil magique pour former la cathode
40 de ce dernier dispositif désignée par c^2 .

Jusqu'à présent, les courants modulés par l'onde détectée ne venaient pas moduler la grille g de l'élément triode de « l'œil magique » E. Ils étaient arrêtés, en partie, par
45 une résistance R^1 et totalement écoulés à travers la capacité K mise à la masse. La grille g ne recevait donc que du courant négatif continu dévié par la résistance R . De
50 cette façon l'élément triode E ne donnera pratiquement pas de courant modulé amplifié à la plaque p . Le courant modulé passera donc par la capacité K^1 , par une résistance variable ou non R^2 laissant passer une partie
55 déterminée du courant modulé à la grille g^1 de l'élément amplificateur de la lampe détectrice.

Conformément à l'invention, on supprime la résistance R^1 et les capacités K et K^1 ,
60 le courant modulé ira donc là directement

de la source s à la grille g en passant par des conducteurs 1 et 2.

Le courant modulé nécessaire à la modulation de la grille g^1 sera donc pris, suivant
 5 l'invention, sur la plaque p de l'élément triode E; il est dirigé sur la grille g^1 par la capacité K^2 et la résistance R^2 . Ce courant ainsi prélevé aura donc été amplifié par l'élément E et permettra d'obtenir un
 10 rendement extrêmement avantageux du système. L'expérience a montré que ce courant amplifié pourra être par exemple dix fois plus intense que le courant de modulation de la grille g^1 obtenu par les montages connus mentionnés plus haut.

Une réalisation avantageuse du montage de l'invention dans le domaine de l'utilisation des tubes de haute, moyenne ou basse fréquence avec détection consiste à placer
 20 les supports du tube « œil magique »-élément triode les fils de connexion, les condensateurs, les résistances et bobinages dans un boîtier métallique pouvant s'adapter à la place d'un support courant de tubes œil-magique-élément triode ou autres que l'on connaît sous le nom de « trèfle cathodique », tube cathodique ou autres en soi connus.

Il résulte donc que l'invention permet une utilisation nouvelle de l'élément triode des
 30 tubes dénommés « œil magique », « trèfle cathodique », tube cathodique, ou similaires, élément qui n'était utilisé primitivement que comme régulateur de luminosité du disque

fluorescent et que l'on utilise, suivant l'invention, en même temps comme lampe amplificatrice de courant modulé basse fréquence.

Si, par exemple, la caractéristique de grille de cette lampe est à pente variable, on obtient une autorégulation de l'amplification basse fréquence.

Il est bien entendu que, quoiqu'on ait décrit un exemple avantageux de réalisation de l'invention et son application, celle-ci pourra être réalisée et appliquée différemment
 45 suivant les conditions de l'usage et à des appareils autres que ceux de T. S. F., sans sortir du cadre de l'invention.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet des perfectionnements apportés à l'utilisation des ensembles comprenant des dispositifs à luminescence électronique combinés avec un élément triode destiné à faire varier la luminosité
 50 desdits dispositifs et elle consiste essentiellement à prélever sur ledit élément triode de ces ensembles un courant modulé dont on pourra se servir à l'usage des appareils utilisant des courants de haute, moyenne ou
 55 basse fréquence. 60

Société à responsabilité limitée dite :

RADIO-RECORD.

Par procuration :

Stéphane de NAGOURSKI.

N° 332.519 Société à Responsabilité Limitée dite : Pl. unique
Radio-Record

N° 332.519 Société à Responsabilité Limitée dite : Pl. unique
Radio-Record

